

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



19010427

Déposé / Reçu le

10 JAN. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0685 652 121**

Dénomination

(en entier) : **Gevers IP Professionals**

(en abrégé) : **G-PRO**

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de Livourne 7
1060 Saint-Gilles**

**Objet de l'acte : Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
10/11/2018**

BUREAU

L'Assemblée Générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre BOURY qui accueille les actionnaires présents.

Le Président invite Monsieur Bran DEJAN à remplir les fonctions de Secrétaire et Pieter DE GRAUWE celle de Scrutateur.

1.COMPOSITION DE LA REUNION ET DES CONVOCATIONS

Les convocations pour l'Assemblée Générale ont été diffusées par mail le 29 octobre 2018 à chacun des actionnaires. Cette invitation est jointe au procès-verbal comme annexe 1.

Le capital social de G-Pro est constitué de 7500 actions

Sur base de la liste des présences (annexe 2) il est constaté que:

-Tous les actionnaires sont présents et que donc toutes les actions sont représentées

Il est également constaté d'après la liste des présences que tous les administrateurs sont présents excepté Realpart.

En signant la liste de présence, tous les actionnaires et administrateurs présents confirment avoir été invités de manière réglementaire et légale à l'Assemblée Générale de ce jour.

En conséquence l'Assemblée Générale reconnaît avoir été valablement convoquée et constituée et peut statuer sur l'ordre du jour de la réunion.

2. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1.signature du Shareholders' Agreement of G-Pro (GEVERS IP PROFESSIONALS SA);

2.démission de 2 administrateurs et nomination des nouveaux administrateurs de G-Pro

3.nomination des représentants de G-Pro auprès du conseil d'administration de RPORT

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

4.approbation formelle du du Shareholders' Agreement de RPORT, du Option Agreement ainsi que du Escrow Agreement;

5.approbation du Share Value;

6. divers.

3. DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS

Point 1: signature du Shareholders' Agreement de G-Pro (GEVERS IP PROFESSIONALS SA).

Le Président constate que tous les actionnaires présents à l'Assemblée ont signé le Shareholders Agreement de G-PRO (pacte entre actionnaires de G-PRO)

Point 2: démission de 2 administrateurs de G-Pro (Realpart et Gaële Gevers) et nomination des nouveaux administrateurs de G-Pro.

2.1

Le Président informe les actionnaires quant à la réception de la démission de Madame Gaëlle GEVERS en tant qu'administratrice de la société. La lettre de démission est jointe en annexe 3.

De même, le Président informe les actionnaires quant à la réception de la démission de la société REALPART, représentée par madame Sylvie Theisen en tant qu'administrateur de la société. La lettre de démission est jointe en annexe 3.

La président remercie Madame Gevers pour sa contribution à la gestion de la société.

Par résolution adoptée à l'unanimité, l'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Gaëlle GEVERS et de la société REALPART comme administrateurs avec effet immédiat et donne la pleine décharge de leurs mandats.

2.2

Après le Président propose que les actionnaires statuent sur la nomination des administrateurs qui se sont proposé et ce, suivant les statuts, pour la période de 6ans venant à échéance à l'assemblée générale des actionnaires de 2024.

- Bram Dejan:
- Pierre Boury, proposé comme président du conseil d'administration ;
- Jean-Christophe Rolland:
- Pieter De Grauwe:
- Frank Van Coppenolle:

A l'unanimité, la proposition du Président est adoptée par les actionnaires : Messieurs Pierre BOURY, Bram DEJAN, Pieter DE GRAUWE, Jean-Christophe ROLLAND et Frank VAN COPPENOLLE sont nommés comme administrateurs de G-Pro pour la période. Monsieur Pierre Boury est désigné Président du conseil d'Administration.

Le mandat de 6 ans des administrateurs viendra à échéance à l'assemblée générale des actionnaires de 2024.

Point 3 : Nomination des représentants de G-Pro auprès du conseil d'administration de RPORT

Le Président indique aux actionnaires que le processus de désignation des deux administrateurs représentant G-PRO au sein de la société RPORT, maison-mère du groupe Gevers est postposée mais que leur désignation sera initiée dans les prochaines semaines et ce conformément au pacte d'actionnaire.

Il n'est donc pas statué sur ce point ce jour.

Point 4 : Approbation formelle du Shareholders' Agreement de RPORT, du Option Agreement ainsi que du Escrow Agreement;

Après délibération l'Assemblée Générale, à l'unanimité, donne mandat aux administrateurs de procéder à la signature des conventions suivantes telles qu'elles leurs ont été communiquées :

-Shareholders Agreement de Rport : pacte d'actionnaire entre G-PRO et GADG sa en présence de Rport

Réservé
au
Moniteur
belge

-Shareholders Agreement de Rport : pacte d'actionnaire entre G-PRO et GADG sa en présence de Rport-
Option Agreement : contrat d'option d'achat entre G-PRO et GADG et ses actionnaires ainsi que ses annexes (notamment le Escrow Agreement)

Point 5: Approbation du Share Value

Conformément à l'article 1 de la convention des actionnaires, le conseil d'administration a communiqué la 'Share Value' de G-PRO au 31 décembre 2017 au Président.

Le Président confirme que le Share Value au 31 décembre 2017 est de 503,18 € (Cinq cent trois Euros et dix-huit cents). Cette valeur a été communiquée aux représentants de G-PRO Participation.

Point 6: Varia

L'assemblée et le conseil d'administration donnent procuration avec pouvoir de substitution à Madame Marjorie Gicquel, afin de réaliser toutes les formalités en vue de la publication des décisions de démission(s) et de nomination(s) des administrateurs dans le Moniteur Belge, sans que cette liste soit limitative, la signature de formulaires de publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, le Président signe le Procès-Verbal à 19H 30.

Le Président

Le Secrétaire

Le Scrutateur